



Paris, le 17 juillet 2019

Communiqué de presse

Bilan social 2018 des réseaux de transports publics urbains

Rémunérations, parité, effectifs, nature des contrats... cette publication réalisée par l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) renseigne sur les grandes données sociales de la branche des réseaux de transports publics urbains. On y apprend notamment que 98% des salariés sont en CDI.

Les données de 131 entreprises, soit 90% de l'effectif de la profession

Pour obtenir des résultats fiables et significatifs, l'UTP recueille les données issues d'un panel identique de 131 entreprises de transport urbain sur trois années consécutives. Ces entreprises emploient plus de 47 000 salariés (Equivalents temps plein), soit 90% de l'effectif de la profession, estimé à 53 000 salariés. Ce panel ne comprend pas l'EPIC RATP et ses 46 000 salariés qui relèvent d'un autre cadre social.

Les grands enseignements

Des emplois très largement en CDI et à temps plein

La structure de l'emploi reste relativement stable. 94,3% des salariés sont à temps complet. La part des salariés à temps partiel (5,7%) est nettement inférieure à la moyenne nationale (17,6%) et au secteur des transports et de l'entreposage (10,2%). 98% des effectifs de la branche sont en contrat à durée indéterminée, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale (88%).

Une progression constante de la féminisation des effectifs

La féminisation des effectifs continue sa progression. La part des femmes s'établit en 2018 à 20,5% des effectifs, contre 17,2% en 2009, soit une augmentation de 3,3 points en 10 ans.

Des rémunérations en hausse pour toutes les catégories

En 2018, les salariés ont bénéficié d'une augmentation de rémunération comprise entre 0,9% et 1,5% selon les catégories professionnelles. Le salaire moyen à l'embauche des conducteurs-receveurs augmente en moyenne de 1,5% et s'établit à 2 418€ brut. Il atteint 3 077€ après 25 ans d'ancienneté.

Un haut niveau d'investissements dans la formation

Les investissements des entreprises consacrés à la formation professionnelle ont augmenté par rapport à 2017 et atteignent 57,4 millions d'euros en 2018. Ils représentent 3,6% de la masse salariale, ce qui est très supérieur aux obligations légales (1%).

Des effectifs en légère hausse

Après une légère baisse observée en 2017, l'année 2018 est marquée par une augmentation des effectifs de 1,1%. La catégorie des conducteurs de véhicules urbains, qui représente déjà 66% des effectifs de la branche, bénéficie majoritairement de cette augmentation.

Le bilan social du transport urbain est accessible à tous, sur le site de l'UTP : utp.fr/notes-publications.

Contacts presse

- Claude Faucher – Délégué général – 01 48 74 73 04
- Dominique Fèvre – Département Valorisation et Communication – 01 48 74 73 46